

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

JPMORGAN CHASE BANK, NATIONAL ASSOCIATION

Dotation de l'agence française : 175 152 685 euros.

Siège social : 270 Park Avenue, New York U.S.A.

Succursale : 14, place Vendôme, 75001 Paris.

712 041 334 R.C.S. Paris.

Rapport annuel de 2012 de JPMorgan Chase & Chase & Co. New York:

ÉLÉMENTS FINANCIERS CLÉ

A la date du 31 décembre ou pour l'exercice clos à cette date (en millions sauf pour les montants par action, ratios et effectifs)		2012		2011
Report de base (a)				
Total produits nets	\$	97 031	\$	97 234
Total charges hors intérêts		64 729		62 911
Gains avant-provisions		32 302		34 323
Provisions pour pertes sur crédit		3 385		7 574
Résultat net	\$	21 284	\$	18 976
Données par action ordinaire				
Résultat net par action :				
de base	\$	5,22	\$	4,50
dilué		5,20		4,48
Dividendes en numéraire déclarés		1,20		1,00
Valeur comptable		51,27		46,59
Valeur comptable des immobilisations corporelles (b)		38,75		33,69
Sélection de ratios				
Rendement des capitaux propres		11%		11%
Rendement des capitaux propres corporels (b)		15		15
Ratio sur capitaux propres de base Tier 1		12,6		12,3
Total ratio sur capitaux propres		15,3		15,4
Ratio sur capitaux propres ordinaires Tier 1 (b)		11,0		10,1
Sélection de données du bilan (fin de bilan)				
Total de l'actif	\$	2 359 141	\$	2 265 792
Prêts		733 796		723 720
Dépôts		1 193 593		1 127 806
Total des capitaux propres		204 069		183 573
Effectifs		258 965		260 157

(a) Les résultats sont présentés conformément aux principes comptables généralement acceptés aux USA, sauf indication contraire.

(b) Évaluation financière non-GAAP. Pour de plus amples informations, se reporter à « Explication et rapprochement dans l'utilisation des évaluations financières non-GAAP » et à « Capitaux Réglementaires » dans le présent Rapport Annuel.

JPMorgan Chase & Co. (NYSE : JPM) est une entreprise majeure du secteur des services financiers sur le marché mondial et l'une des plus importantes institutions bancaires des États-Unis avec des activités partout dans le monde. L'entreprise a des actifs de 2,4 trillions de dollars et 204,1 milliards de dollars de capitaux propres. L'entreprise a une position de leader dans la banque d'investissement, les services financiers aux consommateurs, le financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises du secteur commercial, les transactions financières, la gestion d'actifs et les capitaux privés. JPMorgan Chase & Co. est une composante de l'indice *Dow Jones Industrial Average*, l'indice moyen du secteur. JPMorgan Chase & Co. est au service de millions de consommateurs aux États-Unis et aussi de nombreuses sociétés, institutions et administrations dans le cadre des différentes marques J.P. Morgan et Chase.

Vous pouvez trouver des informations sur les capacités de J.P. Morgan sur le site jpmorgan.com et sur les capacités de Chase sur le site chase.com. Des informations sur l'entreprise sont à votre disposition sur jpmorganchase.com

CHERS ACTIONNAIRES

Votre société a réalisé des profits nets records de 21,3 milliards de dollars sur des revenus de 97,0 milliards de dollars en 2012. 2012 a été notre 3ème année consécutive de records à la fois au titre des profits nets et du rendement sur les capitaux propres corporels qui a été d'au moins 15%. Nos résultats financiers ont reflété une forte performance de base dans presque toutes nos activités qui a été stimulée par une forte croissance des prêts et des dépôts. Nous avons également conservé nos positions de leader et continué à gagner des parts de marché dans des domaines clé de notre franchise. Cette performance financière a entraîné une bonne performance des actions. Pour ceux qui sont actionnaires de Bank One depuis le 27 mars 2000, l'action a obtenu un meilleur résultat que la plupart des sociétés et de l'indice 500 de Standard & Poor (S&P 500). En outre, depuis la fusion de JPMorgan Chase & Co. avec Bank One le 1er juillet 2004, nous avons obtenu une bonne performance par rapport aux autres sociétés financières et une performance légèrement moins bonne que le S&P 500. Les détails figurent dans les graphiques se trouvant sur la page opposée. L'un des graphiques montre également la croissance de la valeur comptable des immobilisations corporelles par action, qui constitue, de notre point de vue, une mesure de la valeur à leur juste valeur. Vous pouvez constater qu'elle a augmenté beaucoup plus que le S&P 500 pendant les deux périodes.

Pendant la plus grande partie de cette décennie qui a été une période de défis considérables, notre société a réalisé de grandes choses. Dans cette période de volatilité économique, de changement social et politique dans le monde entier, de besoins croissants dans la société et de moyens limités pour les gouvernements, notre travail compte plus que jamais. L'économie mondiale d'aujourd'hui est passionnante et dynamique, mais elle peut également être dure et déconcertante. Pour survivre et réussir, les petites et les grandes sociétés ont besoin d'innover et d'apprendre à faire des affaires sur des marchés dans le monde entier. Les grandes villes deviennent toujours plus grandes, tout comme les défis auxquels elles ont à faire face, avec des millions de résidents qui ont besoin des services de base. Les travailleurs doivent continuellement mettre à jour leurs compétences et s'adapter à des technologies changeantes et à la concurrence mondiale. Les familles ont besoin d'outils et d'assistance pour naviguer dans un maquis financier compliqué et pour garantir un bon crédit immobilier, gérer le budget du ménage et investir dans leur retraite et pour l'avenir. Ces questions ont une importance fondamentale. La façon dont nous les gérons tous va déterminer les États-Unis et économies mondiales des décennies à venir. De ce fait, comme toutes les autres sociétés, JPMorgan Chase s'est positionnée pour aider les personnes, les entreprises de toute taille, les gouvernements, les organisations à but non lucratif et les autres partenaires à saisir les opportunités et à relever les défis de notre temps.

Nous pouvons y arriver parce que nous avons construit une société solide — avec une présence mondiale, grâce à des personnes remarquables, des capacités, des expertises, des relations et des capitaux à une échelle qui permet de faire de grandes choses.

Pendant l'année 2012, JPMorgan Chase a fourni du crédit et mobilisé des capitaux de plus 1,8 trillion de dollars pour nos clients. Cette somme a englobé 20 milliards de dollars pour des petites entreprises, jusqu'à 18%. Nous avons également été à l'origine de plus de 920 000 crédits immobiliers et fourni des cartes de crédit à 6,7 millions de personnes. Nous avons aussi mobilisé des capitaux et fourni du crédit pour environ 85 milliards de dollars à près de 1 500 organismes à but non lucratif et entités non gouvernementales, y compris aux États, collectivités locales, hôpitaux et universités. Nous avons également continué à soutenir nos clients européens — les sociétés tout autant que les gouvernements — lorsqu'ils ont été confrontés à une crise économique et à des défis. Dans le cadre de la mission sur les 100 000 emplois (*100 000 Jobs Mission*) que nous avons aidée à lancer au début de 2011, nous avons embauché près de 5 000 militaires vétérans américains membres de la Garde Nationale et de la Réserve Nationale. Nous avons fourni, par l'intermédiaire de nos partenaires qui opèrent à but non lucratif, des maisons sans crédit immobilier à 386 vétérans méritants et leurs familles.

En dépit de la turbulence des dernières années, nous avons toujours réalisé de bons profits pour nos actionnaires et nous n'avons jamais cessé de servir nos clients et d'investir dans l'avenir de notre franchise, en ouvrant de nouveaux bureaux et de nouvelles succursales, en ajoutant des banquiers sur des marchés clé, en innovant et en gagnant des parts de marché. La force de nos capitaux et notre pouvoir de vaincre sont plus fort que jamais. Il y a toujours des défis et il y a toujours de la place pour l'amélioration, mais en ce début d'année 2013, nous sommes fiers de ces accomplissements et nous sommes optimistes pour l'avenir. Bien sûr, il y a des petites choses qui se sont passées au cours de cette dernière année dont nous ne sommes pas fiers. L'épisode du «*London Whale*» nous a non seulement coûté de l'argent, mais il fut extrêmement gênant car nous avons été critiqués sévèrement. Cela a nui à notre réputation et entraîné un procès et des enquêtes qui sont toujours en cours. Je procéderai à l'examen plus détaillé de cet incident dans la première partie de cette lettre. En outre, nous avons reçu des instructions des autorités de réglementation d'améliorer la performance dans de nombreux domaines, y compris en matière de saisie de bien immobilier hypothéqué, de procédures de lutte contre le blanchiment de l'argent sale et dans d'autres domaines. Malheureusement, nous nous attendons à en recevoir plus encore dans les mois à venir. Nous avons besoin de faire tout le travail nécessaire pour finaliser les améliorations que nos autorités de réglementation ont identifiées, et nous le ferons.

Provisions pour pertes sur crédit

Exercice clos au 31 décembre (en millions)		2012		2011		2010
Consommateurs, hors cartes bancaires	\$	302	\$	4 672	\$	9 452
Cartes bancaires		3 444		2 925		8 037
Total consommateurs		3 746		7 597		17 489
Entreprises		(361)		(23)		(850)
Total des provisions pour pertes sur crédit	\$	3 385	\$	7 574	\$	16 639

2012 comparé à 2011

Les provisions pour pertes sur crédit ont diminué de 4,2 milliards de dollars par rapport à 2011. La diminution provient de la baisse des provisions sur les crédits aux consommateurs, hors les prêts liés aux cartes de crédit, qui a reflété la baisse des provisions pour pertes sur crédits du fait principalement de perspectives de pertes moins importantes dans le portefeuille des crédits immobiliers d'habitation non-acquis en tant que prêts compromis, compte tenu de l'amélioration des tendances en matière de défauts de paiement partiellement compensée par l'impact des dépréciations des prêts du chapitre 7. Des niveaux de recouvrement plus élevés et des dépréciations plus faibles dans les provisions sur les crédits aux entreprises ont également contribué à la diminution. Ces éléments ont été partiellement compensés par une provision plus élevée au titre des prêts liés aux cartes de crédit, largement due à une baisse de la provision pour pertes de crédit plus faibles en 2012 en comparaison avec l'année précédente. Pour obtenir de plus amples détails sur le portefeuille de prêts et sur les provisions pour pertes sur crédit, se reporter pour le CCB aux pages 80–91, le CIB aux pages 92–95 et le CB aux pages 96–98, et pour la provision pour pertes sur crédit aux pages 159–162 du présent rapport annuel.

2011 comparé à 2010

Les provisions pour pertes sur crédit ont diminué de 9,1 milliards de dollars par rapport à 2010. La provision sur les crédits aux consommateurs, hors cartes de crédit, a diminué pour refléter l'amélioration des tendances en matière de défauts de paiement et de dépréciations dans la plupart des portefeuilles, partiellement compensée par l'augmentation de 770 millions de dollars correspondant à la dépréciation supplémentaire du portefeuille de prêts compromis acquis de Washington Mutual. La provision au titre des prêts liés aux cartes de crédit a été diminuée, du fait principalement de l'amélioration des tendances en matière de défauts de paiement et des pertes sur crédit nettes. L'avantage retiré de la provision sur les crédits aux entreprises a été plus faible en 2011 qu'en 2010, en raison principalement de l'augmentation des prêts et de l'activité des autres portefeuilles.

Rapport de la direction sur le contrôle interne du reporting financier

La direction de JPMorgan Chase & Co. (« JP Morgan Chase » ou la « Société ») est tenue de mettre et de maintenir en place un contrôle interne approprié du reporting financier. La procédure de contrôle interne du reporting financier est conçue ou supervisée par les principaux dirigeants et les principaux responsables du domaine financier ou par des personnes exerçant des fonctions similaires au sein de la Société et appliquée par le conseil d'administration de JPMorgan Chase, sa direction et d'autres membres de son personnel afin de garantir la fiabilité du reporting financier et de l'établissement des états financiers à des fins externes, conformément aux principes comptables généralement admis aux États-Unis d'Amérique.

Le contrôle interne exercé par JPMorgan Chase sur le reporting financier comprend les politiques et les procédures qui (1) concernent la conservation des dossiers qui reflètent fidèlement, avec exactitude et de manière détaillée, les transactions et les cessions des actifs de la Société, (2) garantissent raisonnablement que les transactions sont consignées de manière à permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis et que les recettes et les dépenses de la Société sont effectuées uniquement dans le cadre des autorisations de la direction et des administrateurs de JPMorgan Chase et (3) apportent une garantie raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de l'acquisition, de l'utilisation ou de la cession non autorisée d'actifs de la Société pouvant avoir un effet préjudiciable sur les états financiers.

Le contrôle interne du reporting financier ayant ses limites, il peut ne pas prévenir ou détecter les déclarations inexactes. Toute projection de l'évaluation de l'efficacité dans le futur est confrontée au risque que les contrôles se révèlent inappropriés du fait du changement des conditions ou que le niveau de conformité avec les politiques ou procédures puisse avoir diminué. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne du reporting financier effectué par la Société au 31 décembre 2012. Pour effectuer cette évaluation, la direction a utilisé le cadre du « Contrôle interne – cadre général intégré » édicté par le comité des sponsors (Committee of Sponsoring Organizations) de la commission Treadway dénommé couramment les critères « COSO ».

Pwc

Au conseil d'administration et aux actionnaires de JPMorgan Chase & Co. : De notre point de vue, les bilans consolidés et les comptes de résultat consolidés qui s'y rapportent, le résultat global, les variations des capitaux propres et des flux de trésorerie qui sont joints reflètent fidèlement, sur tous les points importants, la situation financière de JPMorgan Chase & Co. et de ses filiales (« l'Entreprise ») aux 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que les résultats de leurs opérations et les flux de trésorerie pour chacun des trois exercices de la période qui s'est achevée le 31 décembre 2012 et ce, conformément aux principes comptables généralement admis aux États-Unis. Nous considérons également que l'Entreprise a exercé, sur tous les points importants, un contrôle interne efficace sur le reporting financier jusqu'au 31 décembre 2012, sur la base des critères fixés par le COSO, le comité des sponsors (*Committee of Sponsoring Organizations*) de la Commission Treadway dans son cadre intitulé « Contrôle interne – infrastructure intégrée ». La direction de l'Entreprise est responsable de l'établissement de ces états financiers, du maintien d'un contrôle interne efficace sur le reporting financier et de l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne qui figure dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne du reporting financier » joint. Notre responsabilité consiste à émettre des avis sur ces états financiers ainsi que sur le contrôle interne du reporting financier exercé par l'Entreprise, sur la base de nos audits effectués sur place. Nous avons mené nos audits conformément aux normes du *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que nous planifions nos audits et que nous les réalisions de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune anomalie significative et que le reporting financier a fait l'objet d'un contrôle interne efficace sur tous les points importants. Nos audits des états financiers comprennent l'examen par sondages des justificatifs des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation des principes comptables appliqués ainsi que des principales évaluations formulées par la direction, de même que l'évaluation de la présentation de l'état financier global. Notre audit du contrôle interne du reporting financier a inclus l'obtention des explications sur ce contrôle interne du reporting financier, l'évaluation du risque

A partir de cette évaluation, la direction a conclu, à la date du 31 décembre 2012, que le contrôle interne du reporting financier effectué par JPMorgan Chase était efficace et réalisé sur la base des critères COSO. En outre, à partir de l'évaluation réalisée par sa direction, la Société a conclu que le contrôle interne de son reporting financier au 31 décembre 2012 ne présentait pas de défaillance significative.

L'efficacité du contrôle interne exercé par la Société sur le reporting financier au 31 décembre 2012 a été vérifiée par PricewaterhouseCoopers LLP, un cabinet d'expertise comptable indépendant, comme indiqué ci-après dans son rapport.

James Dimon
Président Directeur Général

Marianne Lake
Vice-président et Directeur Financier

Le 28 février 2013

d'une défaillance importante, la vérification et l'évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle du contrôle interne par rapport au risque évalué. Dans nos audits, nous appliquons également d'autres procédures jugées nécessaires compte-tenu des circonstances. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable pour nous permettre de nous forger une opinion.

La procédure de contrôle interne du reporting financier d'une société est conçue pour apporter une garantie raisonnable de la fiabilité du reporting financier et de l'établissement des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement acceptés. Le contrôle interne exercé par une société sur le reporting financier comprend les politiques et les procédures qui (i) concernent la conservation des documents qui reflètent fidèlement, avec exactitude et de manière raisonnablement détaillée, les transactions et cessions des actifs de la Société, (ii) garantissent que les transactions sont consignées de manière à permettre l'établissement des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis et que les recettes et dépenses de la Société sont effectuées uniquement dans le cadre des autorisations de la direction et des administrateurs de la société et (iii) apportent une garantie raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps d'une acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société pouvant avoir un effet préjudiciable sur les états financiers.

Le contrôle interne du reporting financier ayant ses limites, il peut ne pas empêcher ou détecter les déclarations inexactes. Toute projection de l'évaluation de l'efficacité dans le futur est confrontée au risque que des contrôles puissent s'avérer inappropriés du fait du changement des conditions ou que le niveau de conformité avec les politiques ou les procédures pourrait avoir diminué.

PricewaterhouseCoopers LLP

Le 28 février 2013

PricewaterhouseCoopers LLP - 300 Madison Avenue - New York, NY 10017**Compte de résultat consolidé**

Exercice clos le 31 décembre (en millions, sauf pour les montants par action)		2012		2011		2010
Produits						
Commissions sur activités de banque d'investissement	\$	5 808	\$	5 911	\$	6 190
Transactions principales		5 536		10 005		10 894
Commissions sur prêts et dépôts		6 196		6 458		6 340
Gestion d'actifs, administration et commissions		13 868		14 094		13 499
Gains sur titres(a)		2 110		1 593		2 965
Commissions sur prêts hypothécaires et revenus assimilés		8 687		2 721		3 870
Revenus de l'activité cartes de crédit		5 658		6 158		5 891
Autres produits		4 258		2 605		2 044
Produits hors intérêts		52 121		49 545		51 693
Produits d'intérêts		56 063		61 293		63 782
Charges d'intérêts		11 153		13 604		12 781
Produits d'intérêts nets		44 910		47 689		51 001
Total produits nets		97 031		97 234		102 694
Provisions pour pertes sur crédit		3 385		7 574		16 639
Charges hors intérêts						
Charges de personnel		30 585		29 037		28 124
Charges locatives		3 925		3 895		3 681
Charges de technologie, de communication et d'équipement		5 224		4 947		4 684
Honoraires et services externes		7 429		7 482		6 767
Marketing		2 577		3 143		2 446
Autres charges		14 032		13 559		14 558
Amortissement des immobilisations incorporelles		957		848		936
Total des charges hors intérêts		64 729		62 911		61 196
Résultat avant impôt		28 917		26 749		24 859
Impôt		7 633		7 773		7 489
Résultat net	\$	21 284	\$	18 976	\$	17 370
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	\$	19 877	\$	17 568	\$	15 764
Résultat net par action ordinaire						
Bénéfices par action avant dilution	\$	5,22	\$	4,50	\$	3,98
Bénéfices par action après dilution		5,20		4,48		3,96
Nombre moyen d'actions avant dilution		3 809,4		3 900,4		3 956,3
Nombre moyen d'actions après dilution		3 822,2		3 920,3		3 976,9
Dividendes en numéraire déclarés par action ordinaire	\$	1,20	\$	1,00	\$	0,20

(a) Les dépréciations « autres que provisoires » suivantes sont comprises dans les gains sur titres des périodes présentées.

Exercice clos le 31 décembre (en millions)		2012		2011		2010
Titres de créance subissant des pertes sur crédit que l'entreprise ne veut pas vendre	\$	(113)	\$	(27)	\$	(94)
Total des dépréciations « autres que provisoires »		85		(49)		(6)
Pertes enregistrées dans/(reclassées à partir de) autre résultat global						

Total des pertes de crédits enregistrées dans le revenu		(28)	(76)	(100)
Titres que l'entreprise a l'intention de vendre		(15)	-	-
Total des dépréciations autres que provisoires enregistrées dans le revenu	\$	(43)	\$ (76)	\$ (100)

Compte du résultat global consolidé

Exercice clos le 31 décembre (en millions, sauf pour les montants par action)		2012		2011		2010
Résultat net	\$	21 284	\$	18 976	\$	17 370
Autre résultat global, après-impôt						
Bénéfices non réalisés sur les titres AFS		3 303		1 067		610
Ajustements de conversion, nets de couvertures		(69)		(279)		269
Couvertures des flux de trésorerie		69		(155)		25
Régime de prestation définies et plans OPEB		(145)		(690)		332
Total des autres revenus globaux, après-impôt		3 158		(57)		1 236
Revenu global	\$	24 442	\$	18 919	\$	18 606

Au 31 décembre (en millions sauf pour les montants par action)	2012	2011
Actifs		
Liquidités et créances sur les banques	\$ 53 723	\$ 59 602
Dépôts bancaires	121 814	85 279
Fonds fédéraux vendus et titres achetés dans le cadre de contrats de revente (dont 24 258 \$ et 22 191 \$ à leur juste valeur)	296 296	235 314
Titres empruntés (dont 10 177 \$ et 15 308 \$ à leur juste valeur)	119 017	142 462
Actifs de transaction (dont actifs donnés en garantie pour 108 784 \$ et 89 856 \$)	450 028	443 963
Titres (dont 371 145 \$ et 364 748 \$ à leur juste valeur et 71 167 \$ et 94 691 \$ d'actifs donnés en garantie)	371 152	364 793
Prêts (dont 2 555 \$ et 2 097 \$ à leur juste valeur)	733 796	723 720
Provision pour pertes sur prêts	(21 936)	(27 609)
Prêts, nets de provision pour pertes sur prêts	711 860	696 111
Intérêts courus et créances à percevoir	60 933	61 478
Immobilisations corporelles (locaux et équipement)	14 519	14 041
Valeur économique des éléments incorporels (<i>Goodwill</i>)	48 175	48 188
Droits au titre de la gestion de prêts hypothécaires	7 614	7 223
Autres immobilisations incorporelles	2 235	3 207
Autres actifs (dont 16 458 \$ et 16 499 \$ à leur juste valeur et actifs donnés en garantie pour 1 127 \$ et 1 316 \$)	101 775	104 131
Total de l'actif	\$ 2 359 141	\$ 2 265 792
Passif		
Dépôts (dont 5 733 \$ et 4 933 \$ à leur juste valeur)	\$ 1 193 593	\$ 1 127 806
Fonds fédéraux achetés et titres prêtés ou vendus dans le cadre de contrats de rachat (dont 4 388 \$ et 6 817 \$ à leur juste valeur)	240 103	213 532
Effets de commerce	55 367	51 631
Autres fonds empruntés (dont 11 591 \$ et 9 576 \$ à leur juste valeur)	26 636	21 908
Passifs de transaction	131 918	141 695
Comptes débiteurs et passifs divers (dont 36 \$ et 51 \$ à leur juste valeur)	195 240	202 895
Intérêts bénéficiaires émis par des entités à intérêts variables consolidées (VIE) (dont 1 170 \$ et 1 250 \$ à leur juste valeur)	63 191	65 977
Dette à long terme (dont 30 788 \$ et 34 720 \$ à leur juste valeur)	249 024	256 775
Total du passif(a)	2 155 072	2 082 219
Engagements et passifs éventuels (voir Notes 29, 30 et 31 du présent Rapport Annuel)		
Capitaux propres		
Actions privilégiées (valeur d'1\$, 200 000 000 d'actions autorisées, 905 750 et 780 000 actions émises)	9 058	7 800
Actions ordinaires (valeur d'1 \$; 9 000 000 000 d'actions autorisées; 4 104 933 895 d'actions émises)	4 105	4 105
Excédent de capital	94 604	95 602

Gains non distribués	104 223	88 315
Autre gain global cumulé/(perte)	4 102	944
Actions détenues dans le Trust RSU, à leur coût d'achat (479 126 actions et 852 906 actions)	(21)	(38)
Actions propres, au coût d'achat (300 981 690 actions et 332 243 180 actions)	(12 002)	(13 155)
Total des capitaux propres	204 069	183 573
Total du passif et des capitaux propres	\$ 2 359 141	\$ 2 265 792

(a) Le tableau suivant présente les informations sur les actifs et les passifs se rapportant au(x) VIE(s) qui sont consolidées par l'Entreprise à la date du 31 décembre 2012 et 2011. La différence entre le total des actifs et des passifs des VIE représente les participations de l'Entreprise dans ces entités, qui ont été éliminées dans la consolidation.

31 décembre, (en millions)	2012	2011
Actifs		
Actifs de transaction	\$ 11 966	\$ 12 079
Prêts	82 723	86 754
Tous les autres actifs	2 090	2 638
Total des actifs	\$ 96 779	\$ 101 471
Passifs		
Participations bénéficiaires émises par les entités à participation variable (VIE) consolidées	\$ 63 171	\$ 65 977
Tous les autres passifs	1 244	1 487
Total des passifs	\$ 64 435	\$ 67 4264

Les actifs des VIEs consolidées sont utilisés pour régler les passifs de ces entités. Les titulaires des participations bénéficiaires ne recourent pas au crédit général de JPMorgan Chase. Aux 31 décembre 2012 et 2011, l'Entreprise a fourni une augmentation de crédit limité de 3,1 milliards \$ dans le cadre d'un programme se rapportant à des conduits multi-cédants gérés par l'Entreprise qui sont éliminés dans la consolidation.

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos au 31 décembre (en millions, sauf pour les montants par action)		2012		2011		2010
Actions privilégiées						
Solde au 1 ^{er} janvier	\$	7 800	\$	7 800	\$	8 152
Émission d'actions privilégiées		1 258		—		—
Remboursement d'actions privilégiées		—		—		(352)
Solde au 31 décembre		9 058		7 800		7 800
Actions ordinaires						
Solde au 1 ^{er} janvier et au 31 décembre		4 105		4 105		4 105
Excédent de capital						
Solde au 1 ^{er} janvier		95 602		97 415		97 982
Actions émises et engagements à émettre des actions ordinaires au titre de la rémunération en actions du personnel et impact fiscal		(736)		(1 688)		706
Divers		(262)		(125)		(1 273)
Solde au 31 décembre		94 604		95 602		97 415
Bénéfices non distribués						
Solde au 1 ^{er} janvier		88 315		73 998		62 481
Effet cumulé du changement de méthode comptable		—		—		(4 376)
Résultat net		21 284		18 976		17 370
Dividendes déclarés :						
Actions privilégiées		(647)		(629)		(642)
Actions ordinaires (respectivement 1,20 \$, 1,00 \$ et 0,20 \$ par action pour les exercices 2012, 2011 et 2010)		(4 729)		(4 030)		(835)
Solde au 31 décembre		104 223		88 315		73 998
Autres éléments du résultat global cumulé/(perte)						
Solde au 1 ^{er} janvier		944		1 001		(91)
Effet cumulé du changement de méthode comptable		—		—		(144)

Autres éléments du résultat global		3 158		(57)		1 236
Solde au 31 décembre		4 102		944		1 001
Actions détenues dans le Trust RSU, au prix d'achat						
Solde au 1 ^{er} janvier		(38)		(53)		(68)
Réémission du Trust RSU		17		15		15
Solde au 31 décembre		(21)		(38)		(53)
Actions propres, au coût d'achat						
Solde au 1 ^{er} janvier		(13 155)		(8 160)		(7 196)
Acquisition d'actions propres		(1 415)		(8 741)		(2 999)
Réémission d'actions propres		2 574		3 750		2 040
Rachats d'actions dans le cadre de la rémunération du personnel basée s/actions		(6)		(4)		(5)
Solde au 31 décembre		(12 002)		(13 155)		(8 160)
Total des capitaux propres	\$	204 069	\$	183 573	\$	176 106

Présentation

JPMorgan Chase & Co (« JP Morgan Chase » ou l'« Entreprise »), société de holding financière constituée selon le droit de l'Etat du Delaware en 1968, est une entreprise majeure du secteur des services financiers et compte parmi les plus grandes institutions bancaires des Etats-Unis d'Amérique (« U.S.A. »), avec des opérations dans le monde entier. L'Entreprise fait partie des leaders dans les domaines de la banque d'investissement, des services financiers destinés aux consommateurs, aux petites et moyennes entreprises et au financement des opérations commerciales, et aussi dans le domaine du traitement des transactions financières, de la gestion d'actifs et de l'investissement dans les capitaux privés. Pour obtenir des informations sur les secteurs d'activité de l'Entreprise.

Les politiques comptables et de reporting financier de JPMorgan Chase et de ses filiales sont conformes aux principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (« GAAP U.S. »). Elles sont également conformes aux directives, le cas échéant, des autorités de réglementation du secteur bancaire en matière de comptabilité et de reporting financier.

Certains montants relatifs aux exercices antérieurs ont été reclassés afin de respecter la présentation actuelle.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de JPMorgan Chase et d'autres entités dans lesquelles l'Entreprise détient une participation lui permettant d'exercer un contrôle. Tous les soldes et opérations intragroupe significatifs ont été éliminés. L'Entreprise détermine si elle détient une 'participation de contrôle' dans une entité en évaluant en premier lieu si l'entité est une entité avec actions à droit de vote ou une entité à participation variable.

Entité avec actions à droit de vote (Voting Interest Entities)

Les entités avec actions à droit de vote sont des entités qui ont suffisamment de capitaux et qui accordent aux investisseurs de capitaux des droits de vote leur permettant de prendre les décisions importantes concernant les opérations de l'entité. Pour ces types d'entité, la question de savoir si elles détiennent une participation de contrôle est déterminée principalement par l'Entreprise sur la base du montant d'actions à droit de vote détenues. Les entités dans lesquelles l'Entreprise détient une participation de contrôle, grâce à la détention de la majorité des actions à droits de vote dans ces entités ou d'autres droits de nature contractuelle qui lui accordent le contrôle, sont consolidées par l'Entreprise.

Les investissements dans des sociétés dans lesquelles l'Entreprise exerce une influence significative sur les décisions opérationnelles et financières (sans détenir la majorité des actions à droit de vote) sont comptabilisés (i) conformément à la méthode de comptabilité à la valeur de consolidation (*equity method of accounting*), qui exige que l'entreprise enregistre sa part dans les gains nets de l'entité ou (ii) à leur juste valeur si l'option de la juste valeur a été choisie au moment de la réalisation de l'investissement par l'Entreprise. Ces investissements sont généralement intégrés dans d'autres actifs et les gains ou pertes correspondants sont intégrés dans autres produits.

Certains fonds de gestion d'actifs financés par l'Entreprise sont constitués comme des sociétés de personnes (*limited partnerships*) ou comme des sociétés de capitaux à responsabilité limitée (*limited liability companies*). Pour la grande majorité de ces entités, l'Entreprise est un associé à responsabilité illimitée (*general partner*) ou undirigeant associé (*managing member*). Toutefois, les associés qui ne sont pas affiliés à l'Entreprise ont le pouvoir de révoquer l'Entreprise de sa qualité d'associé à responsabilité illimitée ou de dirigeant associé sans motif (droit de révocation) sur la base d'un simple vote majoritaire ou bien ils ont de réels droits de participation aux décisions importantes. Pour ces motifs, l'Entreprise ne consolide pas ces fonds. Dans les cas limités où les associés non-affiliés ne disposent pas de droits réels de révocation ou de participation, l'Entreprise consolide les fonds.

Les sociétés d'investissement de l'Entreprise réalisent des investissements dans des entités cotées en bourse et aussi dans des entités non cotées en bourse, y compris des investissements dans des rachats (*buyouts*), dans les actions destinées à soutenir la croissance (*growth equity*) et dans des opportunités d'affaires (*venture opportunities*). Ces investissements sont comptabilisés selon les directives de la société en matière d'investissements et, en conséquence, ils sont portés à leur juste valeur dans le Bilan Consolidé et enregistrés dans autres actifs, et ce quel que soit le pourcentage de participation détenu dans les capitaux propres.

Entités à participation variable, (Variable Interest Entities, VIEs)

Les entités à participation variable sont des entités qui, à dessein, (1) n'ont pas suffisamment de capitaux propres pour permettre à l'entité de financer ses activités sans une aide financière supplémentaire d'autres parties ou (2) ont des investisseurs de capitaux propres qui n'ont pas le droit de prendre les décisions importantes concernant les opérations de l'entité au moyen de droits de vote ou qui n'ont pas l'obligation de participer aux pertes prévues, ni aux bénéfices résiduels de l'entité.

Le type le plus courant d'entité à participation variable est une entité ad hoc ou à but spécifique (*Special Purpose Entity, SPE*). Les entités à but spécifique sont généralement utilisées dans les opérations de titrisation pour isoler certains actifs et distribuer les liquidités provenant de ces actifs aux investisseurs. La structure de base des entités à but spécifique implique une société qui vend des actifs à l'entité à but spécifique. L'entité à but spécifique finance

l'acquisition de ces actifs en émettant des titres à l'attention des investisseurs. Les documents juridiques qui régissent la transaction précisent comment la trésorerie obtenue sur les actifs doit être attribuée aux investisseurs et aux autres parties qui ont des droits à son égard. Les entités à but spécifique sont généralement constituées pour protéger les investisseurs contre les réclamations portant sur les actifs des entités à but spécifique émanant des créanciers d'autres entités, y compris des créanciers du vendeur des actifs.

Le principal bénéficiaire d'une Entité à Participation Variable (c'est-à-dire la partie qui a une participation financière lui permettant d'exercer le contrôle) doit consolider les actifs et les dettes de l'Entité. Le principal bénéficiaire est la partie qui a, à la fois, (1) le pouvoir de diriger les activités de l'Entité à Participation Variable, et (2) l'obligation, au travers de ses droits dans l'Entité à Participation Variable, d'absorber les pertes ou le droit de percevoir les bénéfices provenant de l'Entité à Participation Variable qui pourraient être important pour l'Entité.

Pour évaluer si l'Entreprise a le pouvoir de diriger les activités d'une entité à participation variable (*VIE* en anglais) qui ont des effets importants sur la performance économique de l'entité, l'Entreprise prend en considération tous les faits et les circonstances, notamment son rôle dans la création de l'entité et les droits et obligations qu'elle a en cours. Cette évaluation comprend, premièrement, l'identification des activités qui ont les effets les plus importants sur la performance économique de l'entité à participation variable, et, deuxièmement, l'identification de la partie, le cas échéant, qui détient le pouvoir sur ces activités. En général, les parties qui prennent les décisions les plus importantes concernant l'entité (comme les gestionnaires d'actifs, les gestionnaires associés, les personnes en charge des services ou les titulaires d'options d'achat (*call options*) ou de droits à la liquidation sur les actifs de l'entité) ou qui ont le droit de révoquer unilatéralement les personnes qui ont le pouvoir de décisions sont considérées comme ayant le pouvoir de diriger les activités d'une entité à participation variable.

Pour évaluer si l'Entreprise a l'obligation de participer aux pertes de l'entité à participation variable ou a le droit de recevoir les gains en résultant qui pourraient être d'un montant important pour l'entité, l'Entreprise prend en considération tous ses intérêts économiques, notamment les dettes et les investissements en capitaux, les commissions sur les services ainsi que les produits dérivés ou les autres arrangements considérés comme étant des participations variables dans l'entité. Cette évaluation nécessite que l'Entreprise détermine si ces participations, dans leur globalité, peuvent être importantes pour l'entité. Les éléments à prendre en considération dans le cadre de cette évaluation comprennent : le but de l'entité, la répartition de son capital, les participations subordonnées, le rang prioritaire du paiement, la quote-part relative de participation détenue dans les différentes catégories du capital de l'entité et les raisons pour lesquelles les participations sont détenues par l'Entreprise.

L'Entreprise réalise des réévaluations en permanence sur la question de savoir si (1) si les entités préalablement évaluées dans le cadre de la détention de droits de vote majoritaires sont devenues des entités à participation variable sur la base de certain événements et doivent de ce fait être consolidées et si, (2) les changements dans les faits et les circonstances concernant l'engagement de l'Entreprise dans une entité à participation variable entraîne un changement dans la conclusion de l'Entreprise sur la consolidation.

En janvier 2010, le Comité des Normes Comptables et Financières (*Financial Accounting Standards Board, FASB*) a émis un amendement qui a différé l'application des conditions de la directive comptable pour les entités à participation variable, pour certains fonds d'investissement, notamment les fonds mutualisés, les financements de fonds non cotés en bourse (*private equity funds*) et les fonds spéculatifs (*hedge funds*). Pour les fonds auxquels le report s'applique, l'Entreprise continue à appliquer une autre directive à caractère obligatoire pour déterminer si ces fonds doivent être consolidés.

Les actifs détenus pour le compte de clients par l'Entreprise dans le cadre d'un contrat de mandat ou d'une capacité fiduciaire (*fiduciary capacity*) ne constituent pas des actifs de JPMorgan Chase et ne sont pas compris dans les bilans consolidés.

Utilisation de prévisions budgétaires dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des prévisions et des hypothèses qui ont des conséquences sur les montants déclarés à l'actif et au passif, les recettes et les dépenses et la mention d'actifs et de passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces prévisions.

Conversion des devises étrangères

JPMorgan Chase convertit les éléments de l'actif et du passif et les produits et les charges libellés en devises étrangères en dollars américains en utilisant les taux de change en vigueur.

Les gains et les pertes liés à la conversion des états financiers libellés en monnaie fonctionnelle pour les besoins des déclarations aux États-Unis sont inscrits au poste « autres éléments du gain/(perte) global » dans les capitaux propres. Les gains et les pertes afférents à la conversion de transactions libellées en devises autres que la monnaie fonctionnelle, y compris des opérations en dehors des États-Unis pour lesquelles la monnaie fonctionnelle est le dollar US, sont portés au compte de résultat consolidé.

État des flux de trésorerie

Dans les états consolidés des flux de trésorerie de JPMorgan Chase, la trésorerie est définie comme les montants figurant dans la rubrique liquidités et créances sur les banques.

Pratiques comptables importantes

Le tableau suivant mentionne les autres pratiques comptables importantes de JPMorgan Chase ainsi que la note et la page contenant une description détaillée de chaque pratique.

Changements concernant les activités et le dividende par action ordinaire

Le 18 mars 2011, le conseil d'administration a augmenté le dividende trimestriel par action ordinaire de l'Entreprise de 0,05 \$ à 0,25 \$ par action, avec application au dividende payé le 30 avril 2011 aux actionnaires inscrits le 6 avril 2011. Le 13 mars 2012, le conseil d'administration a augmenté le dividende trimestriel par action ordinaire de l'Entreprise de 0,25 \$ à 0,30 \$ par action, avec application au dividende payé le 30 avril 2012 aux actionnaires inscrits le 5 avril 2012.

Autres événements commerciaux, la transaction RBS Semptra

Le 1er juillet 2010, JPMorgan Chase a finalisé l'acquisition des activités pétrole mondial, métaux mondiaux et électricité et gaz européens de RBS Semptra Commodities. L'Entreprise a acquis environ 1,7 milliards de \$ d'actifs nets qui comprenaient 3,3 milliards de dettes qui ont été immédiatement remboursées. Cette acquisition a presque doublé le nombre de clients que l'activité produits de base de l'Entreprise peut gérer et a permis à l'Entreprise de proposer aux clients un nombre plus important de produits dans un nombre plus important de régions du monde.

Achat du reste de la participation dans J.P. Morgan Cazenove

Le 4 janvier 2010, JPMorgan Chase a acquis le reste de la participation dans J.P. Morgan Cazenove, une société de personnes dans le secteur de la banque d'investissement, constituée en 2005, qui a permis un ajustement par rapport à l'excédent de capitaux de l'Entreprise d'environ 1,3 milliards de dollars.

Règlement mondial de la constitution et du suivi des crédits hypothécaires

Le 9 février 2012, l'Entreprise a annoncé qu'elle avait accepté le principe d'un règlement («le règlement global») avec un certain nombre d'administrations gouvernementales fédérales et étatiques, incluant le ministère de la justice (*Department of Justice*) des États-Unis, le ministère du logement et du

développement urbain (*Department of Housing and Urban Development, DOJ*) aux États-Unis, l'office de protection financière des consommateurs (*Consumer Financial Protection Bureau*) et le procureur général (*Attorneys General*) relativement à la constitution et au suivi des crédits hypothécaires.

Le règlement global, qui est devenu effectif le 5 avril 2012, a exigé de l'Entreprise entre autres choses qu'elle (i) effectue des paiements en numéraire d'environ 1,1 milliard de dollars, dont une partie sera réservée aux paiements aux emprunteurs (Paiement en Numéraire au titre du Règlement), (ii) fournisse environ 500 millions de dollars de refinancement à certains emprunteurs insolubles dont les prêts sont détenus et gérés par l'Entreprise («Programme de Refinancement»), et qu'elle (iii) fournisse environ 3,7 milliards de dollars d'aide supplémentaire à certains emprunteurs, incluant des diminutions des sommes dues en principal sur les privilèges de premier et de deuxième rang, effectue des paiements pour aider les ventes à un prix inférieur à la dette (*short sales*), des remises de solde impayé sur des saisies immobilières (*foreclosures*) et des ventes à un prix inférieur à la dette (*short sales*) réalisées dans le passé, et une assistance indulgente aux propriétaires de maison au chômage («Programme d'Aide aux Consommateurs»). Le Paiement en Numéraire au titre du Règlement a été effectué le 13 avril 2013.

Compte tenu que l'Entreprise fournit une aide aux emprunteurs en application des Programmes de Refinancement et d'Aides aux Consommateurs, elle perçoit des crédits qui diminuent le reste de son obligation au titre de ces programmes. Si l'Entreprise ne remplit pas certains objectifs mentionnés dans l'accord de règlement global de fournir soit des refinancements en application du Programme de Refinancement, soit une autre aide à l'emprunteur en application du Programme d'Aide aux Consommateurs dans les délais prescrits, elle doit effectuer en remplacement des paiements supplémentaires en numéraires. En général, 75% des objectifs doivent être remplis dans les deux années suivant la date du règlement global et 100% doivent être atteints dans les trois années suivant cette date. L'Entreprise a déposé son premier rapport trimestriel relatif à son respect du règlement global auprès de l'Office de tutelle du règlement des crédits hypothécaires (*Office of Mortgage Settlement Oversight*) en novembre 2012. Le rapport contenait des informations concernant les refinancements finalisés en application du Programme de Refinancement, les aides fournies aux emprunteurs en application du Programme d'Aide aux Consommateurs et les crédits obtenus par l'Entreprise en application du règlement global suite à ces actions.

Le règlement global libère l'Entreprise de certaines autres actions de la part des entités gouvernementales qui participent aux activités de services, ce qui inclut les saisies immobilières, les activités de réduction des pertes, certaines activités de constitution et d'autres liées à la faillite. Ne sont pas comprises dans le règlement global, les réclamations résultant des activités de titrisation, notamment les déclarations faites aux investisseurs relativement aux titres adossés à des crédits hypothécaires, les réclamations en matière pénale et les demandes de rachat provenant des entités parrainées par le gouvernement, entre autres.

Le 9 février 2012 également, l'Entreprise a conclu des accords avec le conseil des gouverneurs du système de la réserve fédérale («Réserve Fédérale») et l'Office du Contrôleur de la Monnaie (*Office of the Comptroller of the Currency, «OCC»*) pour le paiement de sanctions financières civiles se rapportant à la conduite qui a fait l'objet des demandes d'accords conclus avec les autorités de réglementation du secteur bancaire en avril 2011. Les obligations de paiement incombant à l'Entreprise au titre de ces accords seront réputées remplies par les paiements de l'Entreprise et la fourniture des aides en application du règlement global.

Confirmation du plan de faillite de Washington Mutual, Inc.

Le 17 février 2012, un tribunal en charge de la faillite a confirmé le plan conjoint contenant l'accord de règlement global concernant la résolution de nombreux litiges entre Washington Mutual, Inc. («WMI»), JPMorgan Chase et la Federal Deposit Insurance Corporation («FDIC») ainsi que d'importants groupes de créanciers (le «Règlement Global WaMu»). Le Règlement Global WaMu a été finalisé le 19 mars 2012 conformément à la signature du contrat définitif et de l'accord du tribunal et l'Entreprise a enregistré les actifs supplémentaires, y compris certains actifs liés à la retraite, ainsi que les restitutions d'impôts, entraînant un gain avant-impôt de 1,1 milliard de dollars sur les trois mois jusqu'au 31 mars 2012.

Autres produits hors intérêts

Commissions sur activités de banque d'investissement

Cette catégorie de produits comprend les honoraires liés aux activités de conseil ainsi que les commissions de placement d'actions et d'obligations. Les commissions de placement sont enregistrées dès que l'Entreprise a rendu tous les services à l'émetteur et est en droit de percevoir la commission due si la commission n'est pas soumise à d'autres conditions. Les commissions de placement sont nettes des frais de syndication. L'Entreprise comptabilise comme produits les commissions perçues au titre des arrangements de crédit et pour ses activités de syndication une fois certains critères de détention, de délai et de rendement remplis. Les honoraires liés aux activités de conseil sont enregistrés comme produits lorsque les prestations de services correspondantes ont été exécutées et que les honoraires sont dus.

Le tableau ci-dessous détaille les composants des commissions sur activités de banque d'investissement :

Exercice clos au 31 décembre (en millions de \$)	2012	2011	2010
Placement:			
Actions	1 026	1 181	1 589
Obligations	3 290	2 934	3 172
Total des placements	4 316	4 115	4 761
Conseil	1 492	1 796	1 429
Total commissions banque d'investissement	5 808	5 911	6 190

Principales transactions

Les produits des transactions principales sont constitués des gains et des pertes réalisés et non réalisés à partir des produits dérivés, des autres instruments financiers, des investissements dans des capitaux privés et des matières premières physiques utilisées dans le cadre des activités de faiseurs de marché et générées par le client.

En outre, les principaux produits issus des transactions englobent également certains gains et certaines pertes réalisés et non réalisés se rapportant aux opérations de couverture et à des activités spécifiques de gestion de risque traitées de manière distincte dans la Note 6, incluant : (a) certains produits dérivés désignés dans des relations ouvrant droit à des opérations de couvertures (principalement des couvertures à leur juste valeur de produits de base et du risque de change), (b) certains produits dérivés utilisés à des fins de gestion de risque spécifique, principalement pour atténuer le risque de crédit, le risque de change et le risque lié aux produits de base à l'égard desquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas, et (c) certains produits dérivés se rapportant aux activités de faiseurs de marché et à d'autres.

Le tableau suivant présente les produits des principales transactions selon les principaux types de risques. Ce tableau ne comprend pas les autres types de produits, tels que les produits d'intérêt sur les actifs de transaction, qui font partie intégrante de la performance générale des activités de l'Entreprise qui sont orientées vers le client et qui **tiennent** le marché.

Exercice clos au 31 décembre (en millions \$)	2012	2011	2010
Produits des transactions par risque			
Taux d'intérêt(a)	3 922	(873)	(199)
Crédit(b)	(5 460)	3 393	4 543
Change des devises	1 436	1 154	1 896
Actions	2 504	2 401	2 275
Produits de base(c)	2 363	2 823	889
Total des produits des transactions	4 765	8 898	9 404
Gains/(pertes) sur investissements privés(d)	771	1 107	1 490
Principales Transactions(e)	5 536	10 005	10 894

(a) Inclut un gain avant impôt de 665 millions de dollars pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, qui reflète le recouvrement concernant un prêt subordonné lié à Bear Stearns.

(b) Inclut 5,8 milliards de dollars de pertes subies par CIO résultant du portefeuille de crédit synthétiques sur les six mois courant jusqu'au 30 juin 2012 et 449 millions de pertes subies par CIO résultant des positions conservées en matière de crédits dérivés sur les trois mois précédant le 30 septembre 2012 et aussi les pertes subies par CIB à partir du portefeuille de crédits synthétiques.

(c) Inclut les gains et les pertes réalisés et les pertes non réalisées sur les stocks de produits de base physiques qui sont généralement enregistrés à la plus faible des valeurs entre le prix d'achat ou le prix de marché (le prix de marché équivalant approximativement à la juste valeur), qui sont soumis aux ajustements applicables en matière de comptabilité de couverture à la juste valeur, et aussi les gains et les pertes sur les produits dérivés des produits de base et les autres instruments financiers qui sont enregistrés à leur juste valeur dans le cadre des produits. Les produits dérivés des produits de base sont fréquemment utilisés pour gérer l'exposition au risque de l'Entreprise de ses stocks de produits de base physiques. Les gains/(pertes) afférents aux couvertures à la juste valeur des produits de base ont été de (1,4) milliards de dollars, (1,1) milliard de dollars et de 528 millions de dollars sur les exercices clos respectivement au 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

(d) Inclut les produits des investissements privés détenus dans l'activité 'investissements privés' au sein de Société/Investissements privés (Corporate/Private Equity) et aussi de ceux détenus dans d'autres segments d'activité.

(e) Les produits des transactions principales ont inclus les DVA se rapportant aux effets structurés et aux dettes liées à des produits dérivés mesurés à leur juste valeur dans CIB. Les gains/(pertes) de DVA ont été de (930) millions de dollars, de 1,4 milliard de dollars et de 509 millions de dollars au titre des exercices clos respectivement au 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Commissions sur prêts et dépôts

Cette catégorie de produits couvre les commissions sur les engagements liés aux prêts, les lettres de crédit de soutien, les garanties financières, les commissions de dépôt se substituant aux montants bloqués en garantie, les activités ou transactions liées à la gestion de trésorerie, les comptes de dépôt et autres activités de gestion des crédits. Ces commissions sont enregistrées durant la période au cours de laquelle le service correspondant est fourni.

Commissions sur gestion d'actifs et administration

Cette catégorie de produits englobe les commissions sur la gestion d'actifs et les services annexes, les services de garde, de courtage, les primes d'assurance ainsi que les autres commissions et produits. Ces commissions sont enregistrées durant la période au cours de laquelle le service correspondant est fourni. Les commissions basées sur la performance, qui sont perçues en cas de dépassement de certains seuils ou objectifs de résultats se cumulent et sont comptabilisées à la clôture de la période fixée pour la réalisation des objectifs.

Le tableau suivant détaille les composants actuels de la gestion d'actifs, de l'administration et des commissions :

Exercice clos au 31 décembre (en millions)	2012	2011	2010
Gestion d'actifs			
Commissions sur gestion d'investissements	\$ 6 309	\$ 6 085	\$ 5 632
Toutes les autres commissions sur gestion d'actifs	792	605	496
Total des commissions sur gestion d'actifs	7 101	6 690	6 128
Total des commissions sur administration(a)	2 135	2 171	2 023
Autres commissions			
Commissions de courtage	2 331	2 753	2 804
Toutes les autres commissions	2 301	2 480	2 544
Total autres commissions	4 632	5 233	5 348
Total des commissions sur gestion d'actifs et administration	\$ 13 868	\$ 14 094	\$ 13 499

(a) Comprend les commissions de garde, de prêts de titre, de gestion de fonds et de certificat de sécurité

Commission sur crédits hypothécaires et produits associés

Cette catégorie de produits reflète principalement l'activité, Production de Crédits Hypothécaire, et celle de Produits issus de la Gestion de Crédits Hypothécaires de CCB, qui comprennent les commissions et les produits issus des crédits hypothécaires constitués à des fins d'investissement, les cessions et la gestion de crédits hypothécaires y compris les pertes se rapportant au rachat des prêts précédemment cédés, l'impact des activités de gestion de risques associées à la filière du crédit hypothécaire, les prêts avec dépôts (*warehouse loan*) et les produits issus de la Gestion des Crédits Hypothécaires, et les produits se rapportant aux intérêts résiduels détenus qui proviennent des titrisations de crédit hypothécaires. Cette catégorie de produits comprend également les gains et pertes sur les cessions et les ajustements à la plus faible des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur pour les prêts hypothécaires détenus à des fins d'investissement, ainsi que les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires constitués dans l'intention de les vendre et de les évaluer à leur juste valeur en application de l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur des droits sur la gestion des crédits hypothécaires de CCB sont enregistrées dans les commissions sur crédits hypothécaires et produits associés. Les produits d'intérêts nets issus des prêts hypothécaires ainsi que les gains et pertes sur les titres AFS utilisés dans le cadre des activités de gestion de risque associées aux crédits hypothécaires sont enregistrés respectivement dans produits d'intérêts et gains/(pertes) sur titres. Pour plus d'informations sur les produits issus de la gestion des crédits hypothécaires.

Produits des cartes bancaires

Cette catégorie de produits comprend les produits d'interchange issus des cartes de crédits et de débits et les commissions nettes perçues à partir du traitement des transactions effectuées par les commerçants avec les cartes de crédit. Les produits liés aux cartes bancaires sont enregistrés lorsqu'ils sont perçus. Les commissions annuelles et les coûts directs de constitution de prêts sont différés et enregistrés selon une méthode linéaire sur une période de 12 mois. Les dépenses liées aux programmes de primes (*rewards programs*) sont enregistrées lorsque les primes sont perçues par le client et sont enregistrées comme produits d'interchange.

Contrats de partage des produits issus de cartes bancaires

L'Entreprise a conclu des contrats avec de nombreuses organisations du *réseau affinity* et avec des partenaires utilisant une marque commune (dénommés collectivement les « partenaires »), qui accordent à l'Entreprise des droits exclusifs de faire des affaires avec les membres ou les clients de ces partenaires. Ces partenaires adhèrent aux programmes de cartes bancaires et fournissent leurs listes d'adresses mails à l'Entreprise. Ils peuvent également mener des activités marketing et fournir des primes en application des différents programmes des cartes bancaires. Les durées de ces contrats varient généralement de trois à 10 ans.

L'Entreprise effectue généralement des versements d'intéressement aux partenaires sur la base des ouvertures de nouveaux comptes, des volumes de facturation et du coût des activités marketing et des primes des partenaires. Les versements effectués sur la base des ouvertures de nouveaux comptes sont enregistrés comme des coûts directs de constitution de prêt. Les versements aux partenaires établis sur la base des volumes de facturation sont déduits des produits d'interchange lorsque le produit est perçu. Les versements fondés sur les efforts marketing entrepris par les partenaires sont dépensés par l'Entreprise au moment où ils sont subis et ils sont enregistrés comme produits hors intérêts.

Autres produits

Les produits issus des contrats de locations-exploitation (*operating lease*) représentant respectivement 1,3 milliard de dollars, 1,2 milliard de dollars et 971 millions de dollars au titre des exercices clos au 31 décembre 2012, 2011 et 2010 sont inclus dans autres produits.

Prêts

Cadre de la comptabilisation d'un prêt

La comptabilisation d'un prêt dépend de la stratégie d'investissement à l'égard du prêt et de savoir si la recouvrabilité du prêt était compromise à sa date d'acquisition. L'Entreprise comptabilise les prêts sur la base des catégories suivantes :

- prêts détenus à des fins d'investissement (« c'est-à-dire conservés »), constitués ou acquis, autres que les prêts acquis compromis (*PCI* en anglais)
- prêts détenus à des fins d'investissement
- prêts à la juste valeur
- prêts acquis compromis détenus à des fins d'investissement

Les dispositions suivantes fournissent des informations détaillées sur la comptabilisation de ces catégories de ces prêts :

Prêts détenus à des fins d'investissement (autres que des prêts acquis compromis)

Les prêts mis en place ou acquis détenus à des fins d'investissement, autres que les prêts acquis compromis, sont comptabilisés à hauteur du montant principal restant dû, net des sommes suivantes : provisions pour pertes sur prêts, dépréciations nettes, intérêts appliqués au principal (pour les prêts comptabilisés selon la méthode du recouvrement des coûts, les escomptes et les primes non amorties et les commissions ou frais sur prêt différés).

Produits des intérêts

Les produits des intérêts sur les prêts conformes au prêt de base détenus à des fins d'investissement, autres que les prêts acquis compromis courent et sont enregistrés en tant que produits d'intérêt au taux d'intérêt contractuel. Les escomptes ou primes sur le prix d'achat ainsi que les commissions ou frais sur prêts différés sont amortis dans les produits d'intérêts sur toute la durée du prêt pour produire un taux de rendement constant.

Les prêts non productifs

Les prêts non productifs sont des prêts pour lesquels la comptabilisation des intérêts a été suspendue. Les prêts (autres que les prêts liés aux cartes bancaires et certains crédits à la consommation assurés par les agences du gouvernement américain) sont classés comme non productifs et considérés comme non conformes au crédit de base si le paiement intégral du principal ou des intérêts est incertain, ce qui est généralement le cas pour les prêts à la consommation, hors cartes de crédit, si le principal ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours, ou si la garantie, le cas échéant, est insuffisante pour couvrir le principal et les intérêts. Un prêt est considéré comme échou lorsque le versement minimum n'est pas reçu de l'emprunteur à la date d'échéance contractuelle mentionnée ou pour certains prêts (par ex. les prêts immobiliers pour le logement) lorsque un versement mensuel est exigible et demeure impayé pendant 30 jours ou plus. Les prêts à la consommation, hors ceux liés aux cartes de crédit, qui sont échus depuis plus de 90 jours peuvent être classés non productifs lorsqu'il y a des preuves que le paiement intégral du principal ou des intérêts est incertain (par ex. les créances privilégiées de rang inférieur conformes au prêt de base qui sont subordonnées aux créances privilégiées de rang supérieur non conformes au prêt de base). Au final, les prêts dépendant d'une garantie sont généralement maintenus non productifs.

Tous les intérêts acquis mais non recouverts sont déduits des produits d'intérêts à la date où le prêt a été classé non productif. En outre, l'amortissement des montants différés est suspendu. Dans certains cas, les produits d'intérêts sur les prêts non productifs sont enregistrés uniquement dans la mesure où ils sont perçus en numéraire (c'est-à-dire, en espèce) lorsque le solde du prêt est considéré comme recouvrable en totalité. Cependant, lorsque le recouvrement du solde du prêt est jugé incertain, tous les versements en numéraire reçus viennent en déduction de la valeur comptable de ces prêts (selon la méthode du recouvrement des coûts). Concernant les prêts à la consommation, l'application de cette pratique amène généralement l'Entreprise à comptabiliser les produits d'intérêts sur les prêts à la consommation non productive sur la base du numéraire.

Un prêt peut être de nouveau déclaré productif si son remboursement est raisonnablement assuré et s'il est prouvé que les conditions du prêt (ou du prêt restructuré, le cas échéant) sont respectées.

Conformément à la directive réglementaire, les prêts liés aux cartes de crédit ne peuvent généralement pas être classés comme non productifs. En conséquence, les intérêts et les commissions liés aux cartes bancaires continuent à courir jusqu'à ce que le prêt soit passé en charge ou remboursé en totalité. Cependant, l'Entreprise constitue une provision distincte pour la partie estimée irrécouvrable des produits d'intérêts et de commissions acquis

sur les prêts liés aux cartes bancaires. La provision est constituée avec une facture des produits d'intérêts et est enregistrée comme une dépréciation par rapport aux prêts.

Provisions pour pertes sur prêt

La provision pour pertes sur prêt représente l'estimation du montant probable des pertes sur les prêts détenus à des fins d'investissement. Les modifications de la provision pour pertes sur prêt sont comptabilisées dans la rubrique Provision pour pertes sur crédit du Compte de Résultat Consolidé de l'Entreprise.

Dépréciations

Les crédits à la consommation autres que les prêts dans le cadre de la banque d'affaires présentant un taux de risque évalué, les prêts dans le domaine automobile et les prêts acquis compromis présentant un taux de risque évalué, sont généralement imputés sur la valeur de réalisation nette de la garantie de base ou ramenés à cette valeur (c'est-à-dire, à la juste valeur moins les coûts de vente), et compensés avec la provision pour pertes sur crédit, lorsqu'ils remplissent certains critères de défaillance spécifique conformément aux normes du Federal Financial Institutions Examination Council, FFIEC. Les crédits hypothécaires en matière de logement, les prêts liés aux cartes de crédit non-modifiés et les prêts dans le cadre de la banque d'affaires présentant un taux de risque évalué sont généralement passés en charge à la date au plus tard du 180ème jour d'impayé. Au deuxième trimestre 2012, l'Entreprise a réévalué sa pratique de comptabiliser en perte les prêts liés aux cartes de crédit modifiés qui ne respectent pas leurs conditions de paiement modifiées à la date du 120ème jour d'impayé au lieu du 180ème jour d'impayé. Les prêts automobiles et les prêts aux étudiants sont passés en charge à la date au plus tard du 120ème jour d'impayé.

Certains prêts à la consommation seront passés en perte plus tôt que les normes de la FFIEC dans les circonstances suivantes :

- Une dépréciation est enregistrée lorsqu'un prêt est modifié dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse si le prêt est jugé dépendant de la garantie. Un prêt est jugé dépendant de la garantie lorsque la garantie associée est considérée comme la seule source de remboursement possible du prêt qui ne peut être remboursé par les flux de trésorerie provenant des opérations, des revenus ou des autres ressources de l'emprunteur.
- Les prêts aux emprunteurs qui ont subi un événement (par ex. un dépôt de bilan) qui laisse craindre qu'une perte est certaine ou très probable sont soumis plus rapidement aux normes en matière de dépréciation. Les crédits hypothécaires en matière de logement et les prêts automobiles sont passés en charge lorsque le prêt est impayé depuis 60 jours, ou avant si le prêt est jugé dépendant de la garantie. Les crédits liés aux cartes de crédit et les prêts dans le cadre de la banque d'affaires présentant un taux de risque évalué après 60 jours suivant la réception de la notification de la demande de dépôt de bilan ou d'un autre événement. Les prêts aux étudiants sont généralement passés en charge lorsque le prêt est impayé depuis 60 jours suivant la réception de la notification d'une faillite.
- Les prêts automobiles sont ramenés à la valeur de réalisation nette en cas de reprise du véhicule et après qu'une période de remboursement (c'est-à-dire, la période pendant laquelle un emprunteur peut régulariser le prêt) soit passée.

Sauf dans certaines circonstances limitées, l'Entreprise ne comptabilise généralement pas les dépréciations sur les prêts garantis par l'État. Les prêts aux entreprises, les prêts dans le cadre de la banque d'affaires et les prêts automobiles présentant un taux de risque évalué sont passés en charge quand il devient certain qu'une perte a été réalisée, y compris dans les situations où un prêt est considéré à la fois compromis et dépendant de la garantie. La question de savoir si la comptabilisation d'une dépréciation dépend de plusieurs facteurs, incluant le classement par ordre de priorité de la demande de l'Entreprise lors de la faillite, les attentes suite à la mise en place/restructuration du prêt et l'évaluation des fonds propres de l'emprunteur ou de la garantie du prêt.

Lorsqu'un prêt est ramené à l'évaluation de la valeur de réalisation nette, la détermination de la juste valeur de la garantie dépend du type de garantie (par ex., titres, bien immobilier). Dans les cas où la garantie est sous la forme de titres liquides, la juste valeur est établie sur la base des prix de marché résultant des cours de bourse ou des cotations des courtiers. Concernant les titres illiquides ou les autres actifs financiers, la juste valeur de la garantie est évaluée en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisé.

Concernant les crédits hypothécaires en matière de logement, les valeurs des garanties sont établies sur la base de sources d'évaluation externes. Lorsqu'il devient probable qu'un emprunteur est, soit dans l'incapacité de payer, soit non désireux de payer, l'Entreprise se procure l'avis d'un professionnel sur le prix du bien immobilier établi sur la base d'une évaluation exclusivement externe («avis externes»), qui est mise à jour ensuite au moins tous les six mois ultérieurement. Dès que possible après l'attribution du bien immobilier à l'Entreprise en règlement d'une dette (par ex., en obtenant le droit ou la possession matérielle), généralement, soit au moyen d'une saisie immobilière, soit au moyen de la signature d'un acte avec l'emprunteur en remplacement d'une saisie immobilière, l'Entreprise se procure une expertise réalisée à partir d'une inspection qui porte notamment sur l'intérieur de la maison («expertises de l'intérieur»). Les avis sur l'extérieur et les expertises sur l'intérieur sont actualisés grâce à l'expérience de l'Entreprise avec les valeurs réelles de la liquidation, en prenant en considération les facteurs spécifiques liés à la situation et au produit.

Concernant les crédits immobiliers professionnels, les valeurs des garanties sont généralement établies sur la base d'expertises provenant de sources d'évaluation internes et externes. Les valeurs des garanties sont généralement mises à jour avec une fréquence de six à douze mois, soit à partir d'une nouvelle expertise, soit en faisant faire une analyse en interne, conformément aux politiques de l'Entreprise. L'Entreprise prend également en considération à la fois des facteurs spécifiques à l'emprunteur et au marché, qui peuvent ressortir des mises à jour des expertises ou d'avis de professionnels obtenus plus régulièrement.

Prêts détenus à des fins d'investissement

Les Prêts détenus à des fins d'investissement sont comptabilisés à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur et les variations de la valeur sont enregistrées dans la rubrique produits hors intérêts. Pour les prêts à la consommation, l'évaluation est réalisée sur la base du portefeuille. Pour les prêts aux entreprises, l'évaluation est réalisée prêt par prêt.

Les produits d'intérêts sur les prêts détenus à des fins d'investissement courent et sont enregistrés au taux d'intérêt contractuel. Les commissions ou frais de mise en place de prêts et les escomptes ou primes sur le prix d'achat sont reportés sur un compte de contrepartie pour le prêt (*contra loan account*) jusqu'à la cession du prêt s'y rapportant. Les commissions et escomptes ou primes reportés constituent un ajustement par rapport à la base du prêt et ils sont donc intégrés dans la détermination périodique de la plus faible des valeurs entre l'ajustement au titre du coût d'achat ou l'ajustement au titre de la juste valeur et/ou des gains ou pertes enregistrées à la date de la cession.

Les prêts détenus à des fins d'investissement sont soumis aux politiques en matière de prêt non productif décrites ci-dessus.

Comme les prêts détenus à des fins d'investissement sont enregistrés à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur, les politiques de l'Entreprise en matière de provision pour pertes sur prêt et de dépréciation ne s'appliquent pas à ces prêts.

Notes Afférentes Aux États Financiers Consolidés

Prêts à la juste valeur

Les prêts utilisés dans le cadre d'une stratégie de faiseur de marché ou dont le risque est géré sur la base de leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur et les variations sont comptabilisées dans produits hors intérêts. Pour ces prêts, le paiement des intérêts contractuels acquis est enregistré dans produits d'intérêts. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans produits hors intérêts. Les commissions sur la constitution de prêts sont enregistrées d'avance dans produits hors intérêts. Les coûts de constitution d'un prêt sont enregistrés dans la catégorie des dépenses associées supportées. Comme ces prêts sont enregistrés à leur juste valeur, les politiques de l'Entreprise en matière de prêts non productifs, de provision pour pertes sur prêt et de dépréciation ne s'appliquent pas à ces prêts.

Prêts acquis compromis

Les prêts acquis compromis détenus à des fins d'investissement sont initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts acquis compromis sont des prêts pour lesquels il y a des preuves de détérioration du crédit depuis la date de constitution du prêt et pour lesquels il est probable que, lors de leur acquisition, tous les paiements exigibles contractuellement ne seront pas recouverts. Comme les prêts acquis compromis sont initialement évalués à leur juste valeur, qui comprend une estimation des pertes sur crédit futures, aucune provision pour pertes sur crédit se rapportant à des prêts acquis compromis n'est enregistrée à la date d'acquisition.

Changements de classification du prêt

Les prêts détenus dans le portefeuille à des fins d'investissements que la direction décide de céder sont transférés à ce portefeuille détenu à des fins d'investissement à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur à la date du transfert. Les pertes liées à des crédits sont imputées sur la provision pour pertes sur crédit et les pertes liées aux variations des taux d'intérêt ou des taux de change des devises étrangères sont enregistrées dans les produits hors intérêts.

Dans le cas où la direction décide de conserver un prêt dans le portefeuille détenu à des fins d'investissements, ce prêt est transféré au portefeuille détenu à des fins d'investissement à la plus basse des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur à la date du transfert. Ces prêts sont ensuite dépréciés selon la méthodologie de l'Entreprise en matière de provision.

Modifications du prêt

L'Entreprise cherche à modifier certains prêts dans le cadre de ses activités de réduction des pertes. Les modifications permettent à JPMorgan Chase de faire une ou plusieurs concessions à un emprunteur qui rencontre des difficultés financières afin de réduire la perte économique de l'Entreprise, d'éviter la saisie ou la reprise de la garantie pour pouvoir au final percevoir plus de paiements de la part de l'emprunteur. Les concessions accordées varient selon les programmes et les spécificités de l'emprunteur et peuvent comprendre des réductions de taux d'intérêt, des extensions de durée, des reports de paiement, des remises de la dette principale ou l'acceptation d'actions ou d'autres actifs en lieu et place de paiements.

Ces modifications sont comptabilisées comme des restructurations pour créance douteuse. Un prêt qui a été modifié dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse est généralement considéré comme étant compromis jusqu'à ce qu'il arrive à échéance, est remboursé ou est liquidé autrement, que l'emprunteur applique ou non les conditions modifiées. Dans certains cas limités, le taux d'intérêt effectif applicable au prêt modifié est celui du taux actuel du marché à la date de la restructuration ou est au-dessus de ce taux. Dans ces circonstances et dans l'hypothèse où les conditions modifiées du prêt sont ensuite respectées et où l'Entreprise espère recouvrer la totalité du principal et des intérêts contractuels, le prêt est classé compromis et fait l'objet d'une restructuration pour créance douteuse uniquement pendant l'année de la modification. Au cours des années suivantes, le prêt n'est pas considéré comme un prêt compromis ou comme un prêt soumis à une restructuration pour créance douteuse tant que le remboursement du prêt restructuré en application des conditions modifiées est raisonnablement assuré.

Les prêts, sauf ceux liés à des cartes bancaires, modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse sont généralement classés comme non productifs, bien que dans la plupart des cas, ces prêts étaient déjà classés non productifs avant la modification. Ces prêts peuvent être reclassés prêts conformes (avec reprise du cours des intérêts) si les critères suivants sont remplis : (a) l'emprunteur a appliqué les conditions modifiées pendant une période de six mois minimums et/ou a procédé à six paiements et (b) l'Entreprise considère que le remboursement du prêt modifié est raisonnablement assuré sur la base, par exemple, de la capacité d'endettement de l'emprunteur et du niveau de ses revenus futurs, des valeurs des garanties, des ratios d'endettement et d'autres paramètres concernant le marché actuel. Dans certaines circonstances limitées et bien définies dans lesquelles un prêt se trouve à la date de la modification, ces prêts ne sont pas classés comme non productifs à la date de la modification.

Comme les prêts restructurés pour créance douteuse sont considérés comme étant compromis, ils font l'objet d'une dépréciation en utilisant la méthodologie de l'Entreprise en matière de provision spécifique à un actif qui prend en compte les taux escomptés de re-défaillance des prêts modifiés. Un prêt restructuré pour créance douteuse demeure soumis à la méthodologie de la provision spécifique à un actif pendant le reste de sa durée, peu important que le prêt soit conforme au prêt de base (*performing*) et ait été reclassé comme prêt productif.

Bien saisi

L'Entreprise acquiert le bien auprès des emprunteurs au moyen des restructurations de prêt et des saisies. Le bien acquis peut contenir un bien immobilier (par ex. un bien immobilier d'habitation, un terrain, des bâtiments et des agencements), un bien commercial et un bien personnel (par ex. avion, autorail et navires). L'Entreprise comptabilise le bien saisi dès l'attribution des actifs en règlement d'une dette (par exemple lors de l'obtention du droit de propriété ou de la prise de possession physiquement du bien). Concernant les prêts garantis par des biens immobiliers, l'Entreprise enregistre généralement l'actif reçu lors de la cession dans le cadre de la procédure de saisie ou lors de la signature d'un acte avec l'emprunteur en remplacement de l'opération de saisie immobilière. Les actifs saisis sont comptabilisés à la rubrique 'autres actifs' du Bilan Consolidé et enregistrés initialement à la juste valeur moins les coûts de la vente. A chaque trimestre, la juste valeur du bien acquis est réexaminée et ajustée, si nécessaire, à la plus faible des valeurs entre le coût d'achat ou la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur sont imputées ou créditées à la rubrique produits hors intérêts. Les frais de fonctionnement comme les impôts applicables au bien immobilier et le coût d'entretien de ce bien sont imputées au compte 'autres dépenses'.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les tableaux suivants résument les soldes des prêts de l'Entreprise par segment de portefeuille.

Au 31 décembre 2012 (en millions)	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires (a)	Entreprises	Total
Conservés (a)	\$ 292 620	\$ 127 993	\$ 306 222	\$ 726 835(b)
Détenus à des fins d'investissement	—	—	4 406	4 406
à la juste valeur	—	—	2 555	2 555
Total	\$ 292 620	\$ 127 993	\$ 313 183	\$ 733 796

Au 31 décembre 2011 (en millions)	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total
Conservés	\$ 308 427	\$ 132 175	\$ 278 395	\$ 718 997(b)
Détenus à des fins d'investissement	—	102	2 524	2 626
à la juste valeur	—	—	2 097	2 097
Total	\$ 308 427	\$ 132 277	\$ 283 016	\$ 723 720

(a) Inclut les charges financières facturées et les commissions nettes de provision pour montants non recouvrables.

(b) Les prêts (autres que les prêts acquis compromis et ceux pour lesquels l'option de la juste valeur a été choisie) sont présentés nets des gains non acquis, des escomptes et primes non amortis et des frais nets différés du prêt s'élevant respectivement à 2,5 milliards de \$ et 2,7 milliards de \$ aux 31 décembre 2012 et 2011.

Le tableau suivant fournit des informations sur la valeur comptable des prêts acquis, cédés et reclassés en prêts détenus à des fins d'investissement qui sont conservés pendant les périodes indiquées. Ces tableaux excluent les prêts enregistrés à leur juste valeur. L'entreprise gère en permanence son exposition au risque de crédit. La cession des prêts est une méthode pour l'entreprise de réduire son exposition au risque de crédit.

Au 31 décembre 2011 (en millions)	2012				2011			
	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total
Achats	\$ 6 601	-	\$ 827	\$7 428	\$ 7 525	-	\$ 906	\$8 431
Cessions	1 852	-	3 423	5 275	1 384	-	3 289	4 673
Prêts conservés reclassés en détenus à des fins d'investissement	-	1 043	504	1 547	-	2 006	538	2 544

Le tableau suivant fournit des informations sur les gains/(pertes) sur les cessions de prêts par segment de portefeuille

Au 31 décembre (en millions)	2012	2011	2010
Gains nets/(pertes) sur les cessions de prêts (incluant les ajustement à la plus basse des valeur entre le coût d'achat ou la juste valeur)(a)			
Consommateurs, hors cartes bancaire	\$ 122	\$ 131	\$.....265
Cartes bancaires	(9)	(24)	(16)
Entreprises	180	121	215
Total des gains/(pertes) nets sur les cessions de prêts (incluant l'ajustement à la plus basse des valeur entre le coût réel ou la juste valeur)(a)	\$ 293	\$ 228	\$ 464

1. Exclut les cessions se rapportant aux prêts comptabilisés à leur juste valeur.

Provisions pour pertes sur crédit

La provision pour perte sur crédit de JPMorgan Chase concerne les prêts aux consommateurs, incluant les cartes bancaires, les segments de portefeuille (principalement ceux présentant un taux de risque évalué) et les portefeuilles des entreprises (présentant un taux de risque évalué) et représente l'estimation par la direction des pertes sur crédit probables inhérentes au portefeuille de prêts de l'Entreprise. La provision pour pertes sur crédit comporte une composante spécifique à l'actif, une composante basée sur une formule et une composante liée aux prêts acquis compromis, qui sont décrites ci-dessous. La direction comptabilise également une provision pour les engagements liés à des prêts aux entreprises et aux consommateurs à partir de méthodes similaires à celles qu'elle utilise pour calculer la provision sur les prêts de base. Pendant l'année 2012, l'Entreprise n'a pas apporté de changements importants aux méthodologies et aux politiques qu'elle utilise pour déterminer sa provision pour pertes sur crédit, ces politiques étant décrites dans les paragraphes suivants. La composante de la provision spécifique à l'actif concerne les prêts considérés comme compromis, ce qui inclut les prêts modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse, ainsi que les prêts notés à risques qui ont été classés non productifs.

Pour calculer la composante de la provision spécifique à l'actif, les prêts plus importants sont évalués individuellement tandis que les prêts moins importants sont évalués de manière groupée sur la base de l'antériorité des pertes des catégories d'actifs respectives. Les prêts à objectifs (*scored loan*), (c'est-à-dire les prêts à la consommation), sont regroupés par type de produits, tandis que les prêts notés à risques (principalement les prêts aux entreprises) sont segmentés selon la notation du risque. En général, l'Entreprise établit la provision spécifique à l'actif à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actuelle des flux de trésorerie à percevoir, actualisés en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine du prêt. Des modifications ultérieures de la dépréciation sont enregistrées comme un ajustement de la provision pour perte sur crédit. Dans certains cas, la provision spécifique à un actif est déterminée en utilisant un prix observable sur le marché, et la provision est enregistrée au montant de la différence entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur du prêt. Les prêts compromis dépendant des garanties sont ramenés à la juste valeur de la garantie moins les coûts liés à la cession au lieu de faire l'objet d'une réserve spécifique à l'actif comme pour les autres prêts compromis.

La composante de la provision spécifique à l'actif des prêts compromis qui a été modifiée dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse intègre les effets des intérêts, le cas échéant, auxquels il a été renoncé dans le présent calcul de la valeur et englobe également l'effet de la modification des flux de trésorerie attendus du prêt qui prend en compte la possibilité d'une nouvelle défaillance. Pour les crédits hypothécaires concernant le logement, modifiés dans le cadre des restructurations pour créance douteuse, l'Entreprise met au point des évaluations de la probabilité de défaillance spécifiques au produit, qui sont appliquées au niveau d'un prêt par calculer les pertes attendues. En développant ces probabilités de défaillance, l'Entreprise prend en compte la relation entre les caractéristiques de qualité du crédit des prêts de base et certaines hypothèses sur les prix des maisons et le chômage, établies sur la base des données concernant le secteur tout entier.

L'entreprise prend également en compte sa propre expérience en matière de pertes subies dans le passé jusqu'à ce jour établie sur la base de prêts réels modifiés suite à une nouvelle défaillance. Pour les crédits liés aux cartes de crédit modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse, les pertes attendues intègrent les nouvelles défaillances prévues sur la base de l'expérience passée de l'Entreprise par type de programme de modification. Pour les prêts aux entreprises modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse, les pertes attendues intègrent les nouvelles défaillances sur la base des attentes de la direction en matière de capacité de l'emprunteur à rembourser en application des conditions modifiées. La composante reposant sur une formule est établie sur la base d'un calcul statistique permettant de couvrir les principales pertes probables inhérentes aux prêts conformes présentant un taux de risque évalué prêt et aux prêts à la consommation, hors les prêts restructurés dans le cadre de restructuration pour créance douteuse et les prêts acquis compromis.

Pour les prêts à objectifs (*scored loans*), le calcul statistique est effectué sur des groupes de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires (par ex. le type de produit) et en appliquant généralement les facteurs de la perte attendue au montant des soldes en principal demeurant impayés sur la période concernée par la perte. La période concernée par la perte représente la période de temps entre la date à laquelle la perte est considérée comme ayant été subie et la comptabilisation de cette perte (par une dépréciation). Les périodes concernées par la perte peuvent varier en fonction du produit et dans le temps. La direction doit faire preuve de discernement dans l'évaluation des périodes concernées par la perte en utilisant les informations disponibles en matière de crédit et les tendances.

Les facteurs concernant la perte estimée proviennent des statistiques et prennent en compte les modifications dans la situation des défauts de paiement, les cotes de solvabilité, les valeurs des garanties et les autres facteurs de risque. L'Entreprise utilise un certain nombre de modèles de prévisions différents pour évaluer à la fois la probabilité de défaut de paiement et la gravité des pertes, y compris les modèles de taux de prise en compte des défaut de paiement

et les modèles de gravité des pertes. Lorsqu'elle établit des hypothèses sur la probabilité de défaut de paiement et la gravité des pertes, l'Entreprise prend également en considération les changements connus et prévisibles de l'environnement économique, y compris des prix du logement, du taux de chômage et des autres indicateurs de risques.

Il est fait usage d'un indice national du prix de l'immobilier d'habitation pour évaluer à la fois la probabilité de défaut de paiement et la gravité de la perte sur les prêts de l'immobilier d'habitation au niveau des zones statistiques métropolitaines (*metropolitan statistical areas, MSA*). Ces évaluations de la gravité de la perte sont régulièrement validées par comparaison avec les pertes réelles enregistrées sur les prêts faisant l'objet de défaut de paiement, les expertises du bien immobilier spécifiques au marché et l'activité des transactions immobilières. L'impact économique des modifications potentielles en matière de prêts immobiliers d'habitation n'est pas inclus dans le calcul statistique en raison de l'incertitude concernant le type et les résultats de ces modifications.

Pour les prêts présentant un taux de risque évalué, le calcul statistique est le produit d'une estimation de la probabilité de défaillance et de la perte générée par le défaut de paiement. Ces facteurs se distinguent par la notation du risque et par l'échéance prévue. Dans l'évaluation du risque d'un prêt particulier, la capacité d'endettement du débiteur, sa souplesse financière, le niveau de ses revenus, le montant et les sources de remboursement, le niveau et la nature des risques, la force de la direction et le secteur et la zone géographique du débiteur font partie des facteurs pris en considération. Ces facteurs sont établis sur la base d'une analyse des informations actuelles et des antécédents et impliquent une évaluation et une interprétation subjectives. Faire prévaloir un facteur sur un autre ou prendre en considération des facteurs supplémentaires pourrait avoir des conséquences sur l'évaluation du risque attribué par l'Entreprise à ce prêt. Les évaluations de la probabilité d'une défaillance sont établies sur la base de données externes « dans le circuit » observables et en utilisant les statistiques des agences de notation du crédit en matière de défaillance. Les évaluations de la perte résultant de la défaillance sont établies sur la base des antécédents de l'Entreprise en matière de pertes sur crédit survenues sur plusieurs cycles de crédit.

La direction détermine, selon un cadre établi, si elle doit ajuster les résultats de l'application du calcul statistique décrit ci-dessus. L'ajustement approprié est effectué sur la base de l'opinion de la direction sur les incertitudes qui se sont concrétisées, mais qui ne se reflètent toutefois pas encore dans les facteurs de la perte, et qui se rapportent aux conditions macroéconomiques et politiques actuelles, à la qualité des normes en matière de souscription et à d'autres facteurs internes et externes pertinents affectant la qualité du crédit du portefeuille. En outre, en matière de portefeuilles de prêts à objectifs, les ajustements du calcul statistique sont réalisés en partie par l'analyse des antécédents en matière de pertes sur chaque segment du produit principal. Les facteurs se rapportant au chômage, aux prix du logement, au comportement de l'emprunteur, au rang du privilège, aux conséquences prévisibles du règlement du crédit hypothécaire lié à la saisie auprès des autorités fédérales et au niveau de l'État et aux incertitudes concernant l'évaluation finale des modifications du prêt sont intégrés dans le calcul, lorsqu'ils sont pertinents.

Pour les produits faisant l'objet de privilège de rang inférieur, la direction prend en considération la situation du défaut de paiement et/ou de la modification des privilèges de rang supérieur pour déterminer l'ajustement. En outre, en matière de portefeuilles à risque évalué, les ajustements du calcul statistique prennent également en considération les concentrations et la dégradation des secteurs.

La direction constitue une provision spécifique à l'actif en cas d'engagements liés à des prêts qui sont considérés comme compromis et calcule une provision fondée sur une formule concernant l'exécution des engagements liés à des prêts aux consommateurs et aux entreprises. Ces prêts sont enregistrés en utilisant une méthode similaire à celle utilisée pour le portefeuille de prêts aux entreprises et modifiés en cas d'échéances prévues et de probabilités de perte importante.

Déterminer la pertinence d'une provision est complexe et nécessite que la direction juge les conséquences de sujets qui sont par nature incertains. Les évaluations ultérieures du portefeuille de prêts, à la lumière des facteurs qui prévalent alors, peuvent entraîner d'importantes modifications des provisions pour pertes sur prêts et des engagements liés à des prêts sur les périodes futures.

La provision pour pertes sur crédit est vérifiée, au moins chaque trimestre, par le responsable des risques, le directeur financier et par le contrôleur de l'entreprise et est discuté avec les comités du conseil d'administration de l'Entreprise en charge de la politique des risques et de l'audit. À la date du 31 décembre 2012, JPMorgan a considéré que la provision pour pertes sur crédit était pertinente (c'est-à-dire, suffisante pour absorber les pertes sur crédit probables qui sont inhérentes au portefeuille).

Provision pour pertes sur crédits, sur prêts et sur engagements liés à des prêts par la méthode de la dépréciation

Le tableau ci-dessous résume les informations sur la provision pour pertes sur crédits, sur des prêts par la méthode de la dépréciation et sur la provision sur les engagements liés à des prêts par la méthode de la dépréciation

2012				
Exercice clos au 31 décembre (en millions)	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total
Provisions pour pertes sur prêt				
Solde de départ au 1 ^{er} janvier	\$ 16 294	\$ 6 999	\$ 4 316	\$ 27 609
Cumul des Effets du changement des principes comptables (a)	—	—	—	—
Dotations brutes	4 805	5 755	346	10 906
Reprises brutes	(508)	(811)	(524)	(1 843)
Dotations nettes	4 297	4 944	(178)	9 063
Provisions pour pertes sur prêts :	302	3 444	(359)	3 387
Autres	(7)	2	8	3
Solde fin d'exercice au 31 décembre	\$ 12 292	\$ 5 501	\$ 4 143	\$ 21 936
Provisions pour pertes sur crédits par la méthode de la dépréciation				
Spécifique à un actif (b)	\$ 729	\$ 1 681(d)	\$ 319	\$ 2 729
Basée sur une formule	5 852	3 820	3 824	13 496
Prêts compromis acquis	5 711	—	—	5 711

Total des provisions pour pertes sur prêt	\$ 12 292	\$ 5 501	\$ 4 143	\$ 21 936
Prêts selon la méthode de la dépréciation				
Spécifiques à un actif	\$ 13 938	\$ 4 762	\$ 1 475	\$ 20 175
Basés sur une formule	218 945	123 231	304 728	646 904
Prêts compromis acquis	59 737	—	19	59 756
Total des prêts conservés	\$ 292 620	\$ 127 993	\$ 306 222	\$ 726 835
Prêts compromis dépendants d'une garantie				
Dotation nettes	\$ 973(c)	\$ —	\$ 77	\$ 1 050
Prêts mesurés à la juste valeur de la garantie moins les coûts de vente	3 272	—	445	3 717
Provision pour engagements liés à des prêts				
Solde de départ au 1 ^{er} janvier	\$ 7	\$ —	\$ 666	\$ 673
Cumul des Effets du changement des principes comptables (a)	—	—	—	—
Provision pour engagements liés à des prêts	—	—	(2)	(2)
Autres	—	—	(3)	(3)
Solde fin d'exercice au 31 décembre	\$ 7	\$ —	\$ 661	\$ 668
Provision pour engagements liés à des prêts selon la méthode de la dépréciation				
Spécifique à un actif	\$ —	\$ —	\$ 97	\$ 97
Basés sur une formule	7	—	564	571
Provision totale pour engagements liés à des prêts	\$ 7	\$ —	\$ 661	\$ 668
Engagements liés à des prêts selon la méthode de la dépréciation				
Spécifique à un actif	\$ —	\$ —	\$ 355	\$ 355
Basé sur une formule	60 156	533 018	434 459	1 027 633
Total des engages liés à des prêts	60 156	533 018	434 814	1 027 988

1. L'Entreprise a adopté les règles de comptabilité se rapportant aux entités à participation variable à compter du 1^{er} janvier 2010. Dès l'adoption de ces règles, l'Entreprise a consolidé ses trusts de titrisation de cartes bancaires financés par l'Entreprise, ses conduits multi-cédants gérés par l'Entreprise et plusieurs autres entités de titrisation de prêts à la consommation, liés à titre principal à un crédit hypothécaire. Cela a entraîné l'enregistrement au bilan de respectivement 7,4 milliards de dollars, 14 millions de dollars et 127 millions de dollars de provisions sur pertes de crédits avec la consolidation de ces entités. Pour de plus amples discussions, se reporter à la Note 16 aux pages 280-291 du présent Rapport Annuel.
2. Inclut les prêts à risque évolué qui ont été classés non-productifs et les prêts qui ont été modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse.
3. Les dépréciations sur les prêts à la consommation, hors cartes de crédit, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont compris 747 millions de dollars de dépréciations pour les prêts immobiliers d'habitation du Chapitre 7 et 53 millions de dépréciations pour les prêts liés aux véhicules du Chapitre 7.
4. Les provisions pour pertes sur crédits liés aux cartes bancaires et spécifiques à un actif concernent les prêts qui ont été modifiés dans le cadre d'une restructuration pour créance douteuse. Cette provision est calculée sur la base des taux d'intérêt contractuels de base des prêts et ne prend pas en considération les taux de pénalités qui s'ajoutent.

(Suite du tableau de la page précédente)

2011				2010			
Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total	Consommateurs, hors cartes bancaire	Cartes bancaires	Entreprises	Total
\$ 16 471	\$ 11 034	\$ 4 761	\$ 32 266	\$ 14 785	\$ 9 672	\$ 7 145	\$ 31 602
—	—	—	—	127	7 353	14	7 494
5 419	8 168	916	14 503	8 383	15 410	1 989	25 782
(547)	(1 243)	(476)	(2 266)	(474)	(1 373)	(262)	(2 109)
4 872	6 925	440	12 237	7 909	14 037	1 727	23 673
4 670	2 925	17	7 612	9 458	8 037	(673)	16 822
25	(35)	(22)	(32)	10	9	2	21
\$ 16 294	\$ 6 999	\$ 4 316	\$ 27 609	\$ 16 471	\$ 11 034	\$ 4 761	\$ 32 266
\$ 828	\$ 2 727(d)	\$ 516	\$ 4 071	\$ 1 075	\$ 4 069(d)	\$ 1 574	\$ 6 718
9 755	4 272	3 800	17 827	10 455	6 965	3 187	20 607
5 711	—	—	5 711	4 941	—	—	4 941
\$ 16 294	\$ 6 999	\$ 4 316	\$ 27 609	\$ 16 471	\$ 11 034	\$ 4 761	\$ 32 266
\$ 9 892	\$ 7 214	\$ 2 549	\$ 19 655	\$ 6 220	\$ 10 005	\$ 5 486	\$ 21 711
232 989	124 961	275 825	633 775	248 481	125 519	216 980	590 980

65 546	—	21	65 567	72 763	—	44	72 807
\$ 308 427	\$ 132 175	\$ 278 395	\$ 718 997	\$ 327 464	\$ 135 524	\$ 222 510	\$ 685 498
\$ 110	\$ —	\$ 128	\$ 238	\$ 304	\$ —	\$ 636	\$ 940
830	—	833	1 663	890	—	1 269	2 159
\$ 6	\$ —	\$ 711	\$ 717	\$ 12	\$ —	\$ 927	\$ 939
—	—	—	—	—	—	(18)	(18)
2	—	(40)	(38)	(6)	—	(177)	(183)
(1)	—	(5)	(6)	—	—	(21)	(21)
\$ 7	\$ —	\$ 666	673	6	—	\$ 711	\$ 717
\$ —	—	\$ 150	\$ 150	\$ —	—	\$ 180	\$ 180
7	—	516	523	6	—	531	537
\$ 7	\$ —	\$ 666	\$ 673	6	—	\$ 711	\$ 717
\$ —	—	\$ 865	\$ 865	\$ —	—	\$ 1 005	\$ 1 005
62 307	530 616	381 874	974 797	65 403	547 227	345 079	957 704
\$ 62 307	\$ 530 616	\$ 382 739	\$ 975 662	\$ 65 403	\$ 547 227	\$ 345 079	\$ 958 709

Opérations internationales

Le tableau suivant présente les éléments du compte de résultat et du bilan de JPMorgan Chase selon les principales zones géographiques. L'Entreprise définit ses opérations internationales, pour les besoins de cette note, comme des transactions auxquelles participent des clients situés en dehors des États-Unis et les informations figurant ci-dessous sont principalement fondées sur le lieu de domiciliation des clients qui constitue le lieu à partir duquel la relation avec le client est gérée ou le lieu du bureau effectuant la transaction. Cependant, un grand nombre d'opérations américaines de l'Entreprise sont impliquées dans des transactions internationales.

En raison du caractère hautement intégré des opérations de l'Entreprise, des estimations et des hypothèses subjectives ont été formulées pour répartir les produits et les charges entre les opérations américaines et internationales.

Les actifs à long terme de l'Entreprise pour les périodes présentées ne sont pas considérés par la direction comme significatifs au vu du total de l'actif. La majorité des actifs à long terme de l'Entreprise sont situés aux États-Unis.

Exercice clos au 31 décembre (en millions)	Produits (c)	Charges (d)	Revenu avant impôt sur le revenu	Revenu net	Total Actifs
2012					
Europe/Moyen-Orient et Afrique	\$ 10 522	\$ 9 326	\$ 1 196	\$ 1 508	\$ 553 147(e)
Asie et Pacifique	5 605	3 952	1 653	1 048	167 955
Amérique Latine et Caraïbes	2 328	1 580	748	454	53 984
Total international	18 455	14 858	3 597	3 010	775 086
Total Amérique du Nord(a)	78 576	53 256	25 320	18 274	1 584 055
Total	\$ 97 031	\$ 68 114	\$ 28 917	\$ 21 284	\$ 2 359 141
2011					
Europe/Moyen-Orient et Afrique	\$ 16 212	\$ 9 157	\$ 7 055	\$ 4 844	\$ 566 866(e)
Asie et Pacifique	5 992	3 802	2 190	1 380	156 411
Amérique Latine et Caraïbes	2 273	1 711	562	340	51 481
Total international	24 477	14 670	9 807	6 564	774 758
Total Amérique du Nord(a)	72 757	55 815	16 942	12 412	1 491 034
Total	\$ 97 234	\$ 70 485	\$ 26 749	\$ 18 976	\$ 2 265 792
2010(b)					
Europe/Moyen-Orient et Afrique	\$ 14 135	\$ 8 777	\$ 5 358	\$ 3 635	\$ 446 547(e)
Asie et Pacifique	6 073	3 677	2 396	1 614	151 379
Amérique Latine et Caraïbes	1 750	1 181	569	362	33 192
Total international	21 958	13 635	8 323	5 611	631 118
Total Amérique du Nord(a)	80 736	64 200	16 536	11 759	1 486 487
Total	\$ 102 694	\$ 77 835	\$ 24 859	\$ 17 370	\$ 2 117 605

1. Représente principalement les États-Unis
2. La répartition au niveau régional des produits, des charges et des revenus nets avant impôts pour 2010 a été modifiée pour être conforme aux méthodes actuelles de répartition
3. Le poste revenu est composé des produits d'intérêts nets et des produits hors intérêts
4. Le poste charge est composé des charges hors intérêts et de la provision pour pertes sur crédit.
5. Le total des actifs pour le R.U. a été respectivement d'environ 498 milliards de \$, de 510 milliards de \$ et 419 milliards de \$ au 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

1303686